



Syndicat National **FORCE OUVRIÈRE** des Personnels de Préfecture

SIV SUITE

OBTENIR UNE VRAIE FAUSSE CARTE GRISE SCANDALEUSEMENT FACILE !

C'est par ce titre qu'un journaliste d'une revue spécialisée dans l'automobile met en garde les usagers le lundi **7 mars 2011**.

Avant même la mise en place du SIV le 15 octobre 2009, FO PREFECTURES n'a eu de cesse d'alerter le ministère de l'Intérieur et l'opinion publique sur les conséquences du **transfert d'une mission assurée par l'Etat au secteur privé. Et vive la RGPP et les mesures d'économie !**

Extrait article paru dans LE MONDE le 21 octobre 2008

Les concessionnaires seront désormais habilités à faire la demande de carte grise, sans passer par les préfectures. Ils pourront facturer cette prestation librement. *Les usagers auront désormais le choix entre faire des heures de queue en préfecture ou payer plus cher*, se plaint Bruno LANDRI, secrétaire général de FO-Préfectures. *Nous allons être remplacés par des garagistes, ce qui pose des problèmes de sécurité, la véracité des pièces présentées ne sera plus vérifiée par les préfectures.*

FALSIFICATION DES DOCUMENTS UN JEU D'ENFANTS !!!!! DEPOT DU DOSSIER EN CENTRE AUTO : CONTRÔLES ULTRA « LIGHT » RECEPTION DE LA CARTE DEFINITIVE : ÇA A MARCHÉ !

Dans le journal AUTO PLUS, le journaliste indique : « *Plus la peine de perdre une demi-journée en préfecture : grâce à ces « nouveaux fournisseurs » de carte grise pour 20€ en moyenne, on obtient en dix minutes un certificat provisoire d'immatriculation. Un vrai gain de temps pour les automobilistes !!!* » Il ajoute « *sauf qu'à la différence des employés de préfectures, ceux de ces sociétés privées ne sont pas formés pour repérer les fausses pièces d'identité et ont un intérêt financier à proposer ce service à leurs clients* ».

Sur France INFO, un journaliste précise que les causes de ces dérives sont liées au non remplacement d'un fonctionnaire sur deux (mais en réalité, c'est le non remplacement de 3 fonctionnaires sur 4). « **Etablir des cartes grises est un vrai métier, un métier de fonctionnaires** ».

Le CNPA (centre national des professions de l'automobile) s'était targué dès mars 2008 d'avoir obtenu du ministère d'être déchargé de toute responsabilité en cas de fraude. Extrait du site

Les acquis du CNPA

Le CNPA a obtenu gain de cause sur plusieurs revendications pour limiter au maximum les contraintes des professionnels :

- Possibilité pour les professionnels de facturer librement leur prestation au client**
- Limitation de la responsabilité des professionnels à la vérification de la présence des pièces justificatives nécessaires et à leur transcription correcte. Responsabilité des professionnels non engagée si l'utilisateur produit de faux documents**
- Possibilité d'être acteur dans les opérations de reprise du parc : transfert des véhicules immatriculés dans le FNI vers le SIV.

**TOUT EST DIT
FO PREFECTURES L'AVAIT DEMONTRE EN COMITE DE SUIVI**

ENCORE UNE FOIS, LES FAITS NOUS DONNENT RAISON

